

2 octobre 2000

00.349

Question Bernard Soguel

Naturalisation facilitée

La commune de Baden qui soumet la naturalisation au vote populaire et le canton de Vaud qui vient de prendre des mesures de simplification de la procédure de naturalisation, montrent qu'il existe une liberté de procédure singulièrement ample pour les autorités cantonales et communales.

Quelle est la position du canton de Neuchâtel comparativement aux autres cantons suisses? Le Conseil d'Etat songe-t-il à simplifier la procédure comme l'a fait le canton de Vaud? Est-il envisageable pour le Conseil d'Etat de supprimer les taxes de naturalisation, sachant que celles-ci rebutent nombre de candidates et candidats, de condition modeste, à la naturalisation?

Cosignataires: L. Vaucher et C. Mermet.